



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 novembre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 26 octobre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Carine MICHEL.

Absents :

M. Eric ALAUZET, M. Emmanuel DUMONT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 15), Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STHAL, Mme Sylvie WANLIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Sophie PESEUX, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à M. Pascal CURIE, M. Emmanuel DUMONT à M. Frédéric ALLEMANN, M. Yannick POUJET à M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 15), Mme Rosa REBRAB à M. Michel LOYAT, M. Rémi STHAL à Mme Danielle DARD, Mme Sylvie WANLIN à M. Nicolas BODIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 12 - Evénements dans le cadre de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes - 25 novembre 2017

Evénements dans le cadre de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

25 novembre 2017

Rapporteur : Mme SUGNY, Conseillère Municipale Déléguée

1 - Contexte

La journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes est célébrée le 25 novembre et soutenue par l'Organisation des Nations Unies.

Le 17 décembre 1999, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé le 25 novembre «Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes», et a invité les gouvernements, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales à organiser ce jour-là des activités conçues pour sensibiliser l'opinion au problème.

L'Organisation des Nations Unies rappelle que cette violence est une violation des Droits de l'Homme et résulte d'une discrimination à l'égard des femmes, tant dans le droit que dans les faits, ainsi que de la persistance d'inégalités. Celle-ci a de lourdes conséquences et peut empêcher la réalisation de progrès dans certains domaines, comme l'élimination de la pauvreté, la lutte contre le sida, pour la paix et la sécurité. Elle n'est pas inéluctable et sa prévention est non seulement possible mais essentielle.

La violence contre les femmes est un problème mondial. Jusqu'à 70 % des femmes peuvent être victimes de cette violence au cours de leur vie.

2 - Evénements

Comme chaque année, des événements organisés à Besançon marqueront la semaine du 25 novembre 2017. Un collectif d'associations proposera plusieurs manifestations dans différents lieux de la ville sur la période entourant cette date :

- Des actions dans l'espace public les 22, 25 et 26 novembre afin de sensibiliser à la question des violences faites aux femmes. Celles-ci se dérouleront aux Passages Pasteur, sur l'Esplanade des Droits de l'Homme, et au centre-ville dans le cadre de la «Corrida», course à pied organisée par l'ASPTT.
- Des conférences/débats les 21 et 30 novembre, à l'UFR de Droit et au Centre Diocésain.
- Des films les 23 et 27 novembre, à l'Université de Franche-Comté et au Cinéma Beaux-Arts.
- Des lectures de textes le 25 novembre, sur l'esplanade des Droits de l'Homme.

Le collectif est composé des associations suivantes : Solidarité Femmes, Union Régionale des CIDFF Franche-Comté (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles), Mouvement du Nid, Amnesty International, Club Soroptimist, Osez le Féminisme, Fédération Léo Lagrange. Celui-ci regroupe également l'Université de Franche-Comté et l'UFR de Droit, des

étudiants de l'IRTS de Franche-Comté, les Délégations régionales et départementales aux droits des femmes et à l'égalité, et la Mission «Lutte contre les Discriminations» de la Ville de Besançon.

Ces événements se donnent pour objectifs d'informer et de proposer des débats et des réflexions sur les violences exercées à l'encontre des femmes dans le monde. Cette démarche s'intègre à la demande des politiques publiques.

3 - Soutien financier

Dans le cadre de cette Journée internationale, la Ville est sollicitée pour une aide financière de 850 €.

Le montant de la demande de subvention intègre les coûts de la location d'une salle du Cinéma Beaux-Arts, de la location d'une salle du Centre Diocésain, ainsi que le coût de la conférence de Brigitte ROCHELANDET (Docteure en Histoire des mentalités, Conférencière universitaire) sur «Du droit de corriger sa femme à l'interdiction législative, approche historique des violences conjugales faites aux femmes».

En cas d'accord, la somme de 850 € sera prélevée sur la ligne 65.020/6574.007029 CS 10068 et sera versée à l'association Solidarité Femmes pour le collectif.

Proposition

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 850 € à l'association Solidarité Femmes, pour les événements organisés dans le cadre de la semaine du 25 novembre 2017, «journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 17 NOV. 2017



Contrôle de légalité